

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUILLET 2025

Présidente de séance : Madame Christiane Martin.

Présents : Mesdames Martin, Leffray, Jacquin, et Messieurs Péan, Jacques,

Secrétaire de séance : Mme Elodie Leffray.

Après l'appel nominal des conseillers municipaux, Madame le Maire constate que seuls 5 conseillers municipaux sont présents à cette séance et que, par conséquent, le quorum (qui impose la présence minimum de 7 membres) n'est pas atteint. Aussi, la séance est ajournée et Madame le Maire décide, en vertu de l'article L.2121-17 du C.G.C.T., de convoquer, à l'occasion d'une 2^{ème} réunion, son conseil municipal le mardi 8 juillet 2025 à 18 heures 15.

Clôture de la séance à 18 heures 30.

Le Maire

Christiane MARTIN

La Secrétaire de séance

Elodie Leffray